

QUESTION ORALE DE M. FOURNY À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LA SÉCURISATION DE LA RN845 »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fourny à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « la sécurisation de la RN845 ». La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je reviens avec ce dossier qui, malheureusement, dans la région du Centre Ardennes, pose certains problèmes. Vous le savez, c'est la RN845, la liaison entre Neufchâteau et Bertrix qui est bordée de plus de 150 arbres. De manière tragique et régulière, nombre de voitures vont s'écraser contre ces arbres avec un actif au niveau d'accidents extrêmement importants, de nombreux décès. Nous avons plaidé et nous continuons à plaider de manière régulière pour la sécurisation de ce tronçon. Lorsque je vous ai interpellé, ainsi que votre prédécesseur, sur le sujet, la question des obstacles latéraux le long des voiries régionales a été posée. Il m'a été indiqué qu'il y aurait une réflexion beaucoup plus générale et qu'une position commune pourrait être prise au niveau wallon sur base de recommandations qui pourraient être prises par le Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière. Cela fait maintenant près d'une année que j'attends d'avoir des propositions formulées par ce Conseil supérieur. Je reviens donc vers vous pour voir et pour faire le point sur la question de la protection des obstacles latéraux sur les voiries régionales et de savoir où en est le dossier, comment il avance.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Monsieur Fourny, une réunion technique entre tous les intervenants de l'administration a eu lieu ce jeudi 25 avril sur place. L'objet de cette réunion était l'étude de diverses solutions concrètes pour les trois points suivants : – l'aménagement de la route et de ses abords avec sécurisation des arbres qui la bordent. Plusieurs solutions ont été évoquées, qui vont à présent être étudiées en détail, avec leurs avantages et inconvénients, y compris l'impact budgétaire ; – l'aménagement du carrefour de la route de Tournai. Des îlots seront implantés et la route sera rétrécie afin de mieux guider les usagers. Les arbres qui gênent la visibilité seront supprimés, soit quatre ou cinq de chaque côté ; – l'effet de porte à l'entrée du village de Petitvoir. Une proposition sera étudiée sur base des principes suivants : pose d'un marquage rouge à l'axe et remplacement des arbres présents - des tilleuls - par une essence dont les branchages descendent plus bas en forme de boule afin d'accroître le rétrécissement visuel de la voirie. Une réunion de présentation de ces solutions à la commune de Neufchâteau devrait avoir lieu entre les 17 et 28 juin prochains. Par ailleurs, je vous informe que j'ai d'ores et déjà réservé un montant de 450 000 euros au budget 2013 pour la réalisation de ces travaux. Concernant le Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière, celui-ci a émis toute une série de recommandations sur le traitement des obstacles latéraux, en ce compris les arbres, lors des États généraux wallons de la Sécurité routière le 15 juin 2012. Ces avis sont disponibles sur le site Internet www.CSWSR.be. Il est clair que les alignements et plantations d'arbres le long des routes constituent bien souvent un héritage historique et patrimonial à conserver. Il s'agit donc de trouver le délicat équilibre entre l'environnement, l'héritage du passé, les fonctions actuelles de circulation de la route et la volonté de réduire le nombre des victimes de la circulation. J'ai largement développé cet aspect dans cette commission, le 15 avril dernier, sur une question posée par M. le Député Crucke. Je préciserai donc juste que le CSWSR n'a pas pour mission d'émettre des recommandations sur des dossiers particuliers et locaux de sécurisation. Ce rôle a été attribué aux Commissions provinciales de Sécurité routière. C'est bien à ce niveau-là que la discussion a lieu actuellement. Normalement, vous devriez avoir tous les détails au niveau de Neufchâteau entre les 17 et 28 juin prochains.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.